

*Article 31 du Règlement***L'IMMIGRATION**

**M. Sergio Marchi (York-Ouest):** Au sujet de la situation au Liban, monsieur le Président, je suis heureux que le ministre de l'Emploi et de l'Immigration ait accepté plusieurs recommandations du comité de l'immigration.

Pourtant, en refusant d'établir une désignation spéciale pour aider les Libanais à émigrer au Canada, elle indique clairement que le gouvernement ne tient pas particulièrement à accueillir les victimes de conflits armés. Son refus catégorique va sûrement faire augmenter le taux de 80 p. 100 de requérants libanais qui cherchent à échapper aux malheurs de la guerre civile et frappent en vain à notre porte.

Le fait que seuls les Libanais qui ont de la famille au Canada sont acceptés prouve que la ministre et son gouvernement ne veulent pas de requérants libanais qui n'ont aucun lien familial au Canada. La réaction ambiguë de la ministre au rapport et son refus d'établir une désignation spéciale nous laissent perplexes: après tout, le comité permanent a décidé de présenter un rapport justement à cause du nombre élevé de refus essuyés par les Libanais désireux d'émigrer au Canada.

Compte tenu de son attitude, j'exhorte la ministre, de même que son gouvernement, à ne pas refuser catégoriquement de créer une désignation spéciale, au cas où le combat reprendrait et deviendrait plus intense et au cas où les recommandations acceptées ne changeraient pas grand-chose à la situation au Liban.

\* \* \*

**L'INDEMNISATION FISCALE DES LOCALITÉS ISOLÉES ET DU NORD**

**M. Rod Murphy (Churchill):** Monsieur le Président, les Canadiens qui habitent le Nord et les régions isolées pourraient bientôt être saignés à blanc et se faire arnaquer pour deux raisons, non seulement par l'imminente taxe sur les produits et services, mais aussi à cause des réductions importantes apportées aux avantages consentis aux habitants du Nord. Le groupe de travail chargé d'étudier ces avantages a récemment recommandé que le ministre des Finances simplifie les avantages fiscaux consentis aux habitants du Nord et des régions isolées. Il a délimité le Nord d'un bout à l'autre du pays d'une telle manière que 83 p. 100 de toutes les localités recevant actuellement ces avantages vont les perdre.

Au nom de ces localités et du caucus des députés néo-démocrates du Nord, je déclare cette mesure absolument inacceptable. Nous n'avons pas besoin d'un système d'avantages soit-disant simplifié, mais d'un système

équitable qui tienne compte des extrêmes climatiques et les régions très isolées du Canada.

Les néo-démocrates ont lancé une campagne pour faire signer une pétition afin de s'opposer à l'arnaque fiscale du gouvernement. Les Canadiens du nord de la Colombie-Britannique, de l'Alberta, du nord de l'Ontario et d'ailleurs qui n'ont pas de représentant néo-démocrate peuvent écrire ou téléphoner à n'importe lequel de nos bureaux, pour demander à recevoir cette pétition afin de protester contre cette arnaque fiscale du gouvernement.

\* \* \*

**LES ENTENTES DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE RÉGIONAL**

**M. Greg Thompson (Carleton-Charlotte):** Monsieur le Président, je voudrais remercier le ministre des Pêches et Océans et le ministre de l'Agriculture des efforts qu'ils ont déployés dernièrement afin de signer les ententes d'EDER dans ma province. Les deux ententes représentent en tout environ 50 millions de dollars.

Je sais que je parle au nom du ministre des Pêches et du ministre chargé de l'agriculture dans la province du Nouveau-Brunswick ainsi que du premier ministre provincial.

Ce sont des ententes très importantes pour la province du Nouveau-Brunswick et je remercie donc vivement le gouvernement fédéral, le ministre de l'Agriculture et notre ministre fédéral des Pêches et Océans pour avoir signé avec promptitude ces ententes très importantes.

\* \* \*

**LE TRANSPORT DES MARCHANDISES DANGEREUSES**

**Mme Albina Guarnieri (Mississauga-Est):** Monsieur le Président, vendredi est le dixième anniversaire du grand déraillement ferroviaire à Mississauga, qui avait entraîné l'évacuation de 250 000 habitants.

Le train 54 du CP transportait un chargement de produits chimiques toxiques et l'accident aurait pu devenir l'une des catastrophes les plus dévastatrices de l'histoire provoquée par l'homme. Dix ans plus tard, un accident semblable pourrait encore se produire.

Selon le syndicat qui représente les wagonniers et les agents de sécurité, CP et CN ont mis à pied plus de 2 000 agents de sécurité depuis le déraillement de 1979. Lorsque le gouvernement a pris la décision de déréglementer l'industrie canadienne des transports, il s'est engagé à faire mieux surveiller l'application des normes de sécurité.